



# ...en direct

## du Comité d'Entreprise

### Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

Expression syndicale des élus *Sud* - comité d'entreprise du 31 mai 2013

## SELON LA DIRECTION, LES RESULTATS 2012 SONT SATISFAISANTS ET LE DEBUT D'ANNEE 2013 EST EN PHASE AVEC LES OBJECTIFS. MAIS A QUEL PRIX ET JUSQU'A QUAND ?

### ► Résultats commerciaux 2012.

Pour Bruno Gilles, même si globalement les résultats de 2012 sont de bonne facture, c'est déjà du passé. Aujourd'hui, c'est 2013 qui l'intéresse.

Les élus du comité d'entreprise n'ont pas manqué de lui faire savoir que ces résultats étaient le fruit du travail intensif des salariés et que le mal être se développait chez nombre d'entre eux. Cela est dû à une pression commerciale incessante avec une exigence de résultats toujours plus forte.

Bruno Gilles a répondu qu'il avait assisté la veille à la réunion des responsables d'agence à Lorient et qu'il n'avait rien ressenti de particulier.

De plus, il a affirmé être très à l'écoute des difficultés des salariés et il a demandé que les cas de collègues en détresse lui soient signalés et qu'il agirait en conséquence. Il fera en sorte d'éviter les pratiques déviantes. Cela laisse entendre qu'il est conscient qu'il y en a.

Par ailleurs où en est l'étude sur la charge de travail dans les différentes unités ? Une meilleure adéquation entre la charge de travail et le temps imparti pour le faire contribuerait, au moins en partie, à l'amélioration des conditions de travail. Mais, a-t-elle seulement commencé ?

### ► Bilan de la part variable 2012 : la direction ne joue pas la transparence

Un tableau très général a été remis aux élus. Le taux moyen distribué est de 6,8% ce qui représente une moyenne de 2102 euros. Pour la BDD, le taux moyen est de 7,2%, 8,7% pour la BDR et 5,1% pour les fonctions support qui, pour rappel, sont toujours désavantagées, leur part variable étant limitée à 80% de celle des commerciaux. Le tableau remis indique que sur la BDD, ce sont les **CC et GC qui perçoivent le moins, 5,8% du salaire, alors que les DA culminent à 10,4%**. Pourtant, rien ne prouve que la production des DA soit deux fois supérieure à celle des autres salariés. On le saurait !!!

Si le montant théorique distribué est de 6,8% de la masse salariale, les élus n'ont pu savoir si l'enveloppe avait été intégralement versée. Le fait que la direction ait refusé de donner cette information incite à penser que tout n'est pas distribué. Pourquoi ? Ce reliquat sert-il à financer de manière occulte certaines récompenses individuelles ?

Et pour finir, une annonce de la direction, ouvertement contestée par *Sud*, qui accentue le doute sur la confiance qui peut être accordée à la direction en matière de rémunérations aléatoires.

En complément du guide « démarche de prévention du stress », la direction a fait paraître un document intitulé « les réalisations du plan de prévention du stress ». Dans ce document « pour développer le confort au travail », il est écrit que : « la majoration de la part variable sera effective dans les agences dont l'effectif réel est inférieur à 90% de l'effectif cible et ce dès l'exercice 2011, versée en 2012. »

Depuis des mois, les élus *Sud* demandent des éclaircissements. D'après la direction, 18 agences ( sans les citer bien évidemment ) auraient été concernées 2012. Pour 2011, la DRH a un trou de mémoire !!!

Comment est calculée cette compensation ? la DRH indique que c'est une enveloppe, un pourcentage...Circulez, y'a rien à voir...On dit ce qu'on veut, on fait ce qu'on veut. Que vous nous croyez ou non, on s'en fout !!! Oui on reconnaît que la part variable génère du stress chez les salariés mais on continuera de la verser quand même.

Voilà le message que veut faire passer la direction. Sans réaction de la part des salariés, ça risque de continuer...

### **Les élus *Sud* au comité d'entreprise :**

Isabelle CORDIER- Elisabeth LE FAUCHEUR - Gilles DURAND - Dominique GUILLOUX - - Yves LE COSSEC - Pierre MENEZ- Serge PEDRAU - Hervé TESSIER **Le représentant syndical *SUD* :** Claude CORBEL

SUD Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire [www.sudbpce.com](http://www.sudbpce.com)

Nantes – dom 55951 - ☎ 02 72 20 34 87 ☎ 02 40 16 95 28 ✉ [sud.cebpl@orange.fr](mailto:sud.cebpl@orange.fr)

Vannes – dom 22350 - ☎ 02 22 07 50 56 ☎ 02 97 01 58 24 ✉ [claudio.corbel@aliceadsl.fr](mailto:claudio.corbel@aliceadsl.fr)

Rejoignez-nous sur Facebook